

Rapport du Commissaire aux Comptes sur la revue du système de contrôle interne et de révision de la comptabilité



ASSOCIATION ATTADAMOUNE *MICRO-FINANCE*

Exercice 2022

Bank Al-Maghrib
Direction de la Supervision Bancaire
Casablanca

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA REVUE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE ET DE REVISION DE LA COMPTABILITE DE L'ASSOCIATION ATTADAMOUNE MICRO-FINANCE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre audit des états de synthèse de l'ASSOCIATION ATTADAMOUNE MICRO-FINANCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, en conformité avec les normes de la Profession applicables au Maroc et la circulaire n°7/W/2017 de Bank Al-Maghrib, nous avons effectué une revue du système de contrôle interne et des procédures comptables, ainsi qu'une révision comptable au 31 décembre 2022.

Notre objectif en tant que Commissaire aux Comptes est d'exprimer une opinion sur les états de synthèse au 31 décembre 2022 de l'ASSOCIATION ATTADAMOUNE MICRO-FINANCE. Celle-ci est exprimée dans le rapport du Commissaire aux Comptes.

Notre revue du système de contrôle interne de l'ASSOCIATION ATTADAMOUNE MICRO-FINANCE eu égard aux dispositions de la circulaire n°4/W/2014 de Bank Al-Maghrib relative au même objet, a été effectuée sur la base de sondages sélectifs; cette revue ne détectera pas nécessairement toutes les faiblesses du système qu'une étude plus approfondie et spécifiquement axée sur cet aspect pourrait révéler.

SOMMAIRE

PARTIE 1 : REVUE DU DISPOSITIF GENERAL DE CONTRÔLE INTERNE

- 1) Présentation du dispositif de contrôle interne de l'Association
- 2) Revue du dispositif de contrôle du risque de crédit
- 3) Revue du dispositif de maîtrise des risques opérationnels et Plan de Continuité d'Activité
- 4) Revue du dispositif de contrôle du risque de liquidité

PARTIE 2 : REVISION COMPTABLE

PARTIE 1 : REVUE DU DISPOSITIF GENERAL DE CONTRÔLE INTERNE

1) Présentation du dispositif de contrôle interne de l'Association ATTADAMOUNE MICRO-FINANCE

L'Association ATTADAMOUNE MICRO-FINANCE est une Association de micro-crédit dont l'agrément a été obtenu auprès du Ministère des Finances en 1999.

Le dispositif général de contrôle interne de l'Association s'appuie sur les trois niveaux de contrôle suivants :

- **Le premier niveau, ou « Autocontrôle »**

Il est assuré par les entités opérationnelles, qui vérifient le traitement et l'enregistrement corrects des opérations conformément aux procédures et aux normes internes en vigueur.

- **Le deuxième niveau**

Il est assuré d'une part par le supérieur hiérarchique direct qui est tenu de suivre la bonne application des procédures par les agents de développement ainsi que le suivi des visites sur le terrain pour s'assurer de l'efficacité des crédits distribués, et d'autre part par les contrôles réalisés par les contrôleurs permanents.

- **Le troisième niveau**

Il s'agit des contrôles réalisés par l'audit interne pour s'assurer de l'efficacité et du bon fonctionnement des différents niveaux de contrôle.

Les axes d'amélioration suivants sont à signaler.

1. Gouvernance

Constats

- La Présidente du Conseil d'Administration assure également la fonction de Président du Comité d'audit.
- La Présidente du Conseil d'Administration s'implique dans la gestion de l'Association notamment à travers la signature des chèques de déblocage des prêts accordés aux clients.

Recommandation

- Il conviendrait de se conformer aux dispositions réglementaires en matière d'attributions et de rôles des organes de gestion et d'administration.

Commentaires du management

- Les règles de gouvernance sont adaptées à la taille, au volume et à la complexité des activités conformément aux dispositions réglementaires. Le fonctionnement de l'organe d'administration et les comités spécifiques est encadré par des chartes claires et précises. Ces chartes définissent les rôles, les responsabilités, les pouvoirs et les modalités de fonctionnement de chaque organe, en veillant à ce qu'ils agissent en toute transparence et dans l'intérêt de l'entreprise.

2. Cumul des tâches

❖ **Constats**

- Le département inspection et contrôle permanent cumule des fonctions d'inspection et de contrôle permanent.
- La fonction conformité est assurée par le gestionnaire de risque.

❖ **Recommandations**

- Nous recommandons une séparation entre les fonctions Inspection et Contrôle permanent
- Les fonctions conformité et gestion des risques ne devraient pas être assurées par un même responsable.

❖ **Commentaires du management**

- Le département contrôle permanent et inspection ont été séparés. Le contrôle permanent a été placé sous la direction risque et l'association est en cours de recrutement d'un inspecteur qui travaillera étant rattaché à la direction générale.
- La conformité a été séparée du risque et des engagements. Une chargée de conformité rattachée à la direction générale a été nommée.

5. Dispositif LAB-FT

❖ **Constat**

- Le dispositif LAB-FT actuel de l'Association ne comporte ni un système de filtrage et de profilage ni une cartographie des risques de LAB/FT.

❖ **Recommandation**

- L'association devrait :
 - réaliser un gap analysis par rapport à la réglementation en vigueur relative dispositif LAB-FT
 - et définir les plans d'actions nécessaires pour se conformer aux exigences réglementaires en matière de LAB-FT.

❖ **Commentaires du management**

- L'association a mis en place en 2023 une fonction de conformité qui réalisera annuellement cette analyse comparative pour s'assurer de la conformité du dispositif actuel par rapport aux circulaires de BAM.

2) Revue du dispositif de contrôle du risque crédit

AMF a maintenu les actions menées l'année dernière dans le cadre de la gestion du risque crédit, notamment : la tenue du comité contentieux, les rapprochements bancaires et les rapprochements entre les suivi comptable et de gestion , la consultation de la centrale des risques, la gestion du recouvrement pour le suivi des impayés, les limites prudentielles de la politique de gestion des risques crédit...

Les principales actions entamées en 2022 en lien avec le risque de crédit se présentent comme suit :

- Extension du mode agencement, système permettant un mode de gestion renforcée en contrôle interne et gestion des risques, mais aussi permettant une autonomisation dans une mesure surveillée quant au processus d'octroi.
- Réorganisation des activités de recouvrement suite à l'augmentation de la sinistralité des portefeuilles durant l'année 2022 dans un contexte de crise. l'Association a opéré comme autre changement:
 - Le regroupement des services Recouvrement et Contentieux sous la responsabilité d'un seul responsable;
 - Mise en place d'un projet de recouvrement tout au long de l'année 2022, l'objectif étant de toucher l'ensemble des clients impayés afin de leurs présenter des solutions pour le redressement de leurs situations.
- La Direction Réseau a maintenu les activités suivantes pour garantir la gestion du risque crédit : limitation prudentielle de la politique de gestion du risque crédit et le recours au contentieux selon les cas.
- Renforcement de l'analyse du risque en vue d'orienter les octrois du réseau vers des zones, des produits et des activités les moins risqués et les plus rentables. L'analyse a été renforcée avec le profilage des clients effectués dans le cadre de la LAB/FT.
- Renforcement des mesures anti-fraude : exigence de toutes les signatures requises, même celles des personnes mandatées, contrôle de conformité des dossiers légaux, suivi et contrôle des débloques journaliers.

1. Complétude des dossiers de crédit

❖ **Constat**

- Les dossiers de crédit ne contiennent pas systématiquement tous les documents prévus par la procédure d'octroi de crédit

❖ **Recommandation**

- Veiller à ce que les dossiers de crédit contiennent l'ensemble des documents et pièces prévus par les procédures en vigueur.

❖ **Commentaires du management**

- Les engagements, le contrôle permanent et l'audit sont des points de contrôle à ce sujet. Une note de rappel a été envoyée au réseau dans ce sens.

2. Système de scoring

❖ **Constat**

- L'association ne dispose pas d'un système de scoring permettant d'évaluer le risque des contreparties.

❖ **Recommandation**

- Mettre en place un système de scoring.

❖ **Commentaires du management**

- Le projet de mise en place d'un système de scoring était prévu dans le cadre du projet HPS. Cependant, ce projet est actuellement en arrêt. Nous sommes donc à la recherche de nouvelles solutions qui répondent le mieux à nos besoins.

4) Revue du dispositif de contrôle du risque de liquidité

L'année 2022 a été marquée par :

- Le suivi régulier du ratio de liquidité ;
- Le suivi mensuel du niveau de liquidité à court terme ;
- La signature de plusieurs contrats d'emprunts avec les partenaires d'AMF.

Les contrats de prêts conclus en 2022 par l'Association sont les suivants :

- Trois contrats de financement avec le fonds Symbiotics d'un montant de 16 300 KMAD.
- Renouvellement du contrat du découvert avec Bank Of Africa d'un montant de 500 KMAD.
- Contrat de financement avec le Fonds Enabling Qapital d'un montant de 5 500 KMAD.
- Contrat et déblocage de la 2ème tranche du prêt SANAD d'un montant de 2 500 KMAD.
- Fonds CoopMed : Renouvellement du Prêt 10 800 KMAD (sur 2 tranches de 5 400 KMAD chacune).
- Renouvellement du contrat de découvert Groupe Crédit Agricole Maroc d'un montant de 3 MMAD.

